

ASSEMBLÉE NATIONALE3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire, M. Thiériot, Mme Boëlle, Mme Anthoine, Mme Beauvais,
M. Masson, M. Pierre-Henri Dumont et M. Sermier

ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 33 par les mots :

« pour la femme qui accueille ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de préciser que les tests portent sur la femme.